



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFETE DU JURA**

Lons-le-Saunier, le **24 JAN. 2011**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**Bureau des Réglementations  
Et du Contentieux de l'Etat**

Affaire suivie par :  
Mme Marianne ROUSSEY  
☎ 03.84.86.85.59

Référence à rappeler :  
*BRCE/MR/2011/*

**Circulaire n° 9**

**TRANSMISSION PAR MESSAGERIE**

**LA PREFETE DU JURA**

à

**- Monsieur le Sous-Préfet de Dole**

**- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude**

**- Mesdames et Messieurs les Maires du département**

**- Monsieur le Lieutenant-Colonel  
Commandant le Groupement de Gendarmerie du Jura**

**- Monsieur le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique**

**Objet :** Vente de brioches en faveur de l'U.D.A.P.E.I.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai autorisé le **Président de l'Union Départementale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs amis « UDAPEI »** à organiser **une vente de brioches** au profit de l'œuvre qu'il dirige du **mercredi 6 avril au samedi 9 avril 2011**.

Dans cette perspective, les responsables locaux de ce groupement auront à prendre toutes dispositions, en accord avec les maires et les services de police ou de gendarmerie, pour ne pas gêner la circulation. Des mesures spéciales devront être plus particulièrement étudiées à cet effet dans les villes et localités importantes du département.

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Et par délégation,  
L'attachée, Chef de Bureau

Josiane DOLE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DU JURA

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau des Réglementations  
Et du Contentieux de l'Etat

### OPERATION BRIOCHES 2011

LA PRÉFÈTE DU JURA,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;

**VU** la circulaire n° NOR/IOCD1030733C du 14 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relatives au calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2011 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 37 du 18 janvier 2011 fixant le calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2011 ;

**VU** la demande présentée le 10 novembre 2010, par Monsieur COULON Guy, Président de l'Union Départementale des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs amis (U.D.A.P.E.I.) département du Jura, en vue d'être autorisé à organiser du mercredi 6 avril au samedi 9 avril 2011 une vente de brioches au profit de l'œuvre qu'il dirige :

### AUTORISE

Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs amis est autorisé à vendre des brioches **du mercredi 6 avril au samedi 9 avril 2011.**

Les responsables locaux de ce groupement devront prendre toutes dispositions, en accord avec les maires et les services de polices ou de gendarmerie, pour ne pas gêner la circulation.

Des mesures spéciales devront être plus particulièrement étudiées à cet effet dans les villes et les localités importantes.

Fait à Lons-le-Saunier, le **19 JAN. 2011**

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Jean-Marie WILHELM